

Déclaration de manifestations festives, culturelles, ou musicales

Ce dossier de déclaration concerne les manifestations festives, culturelles, ou musicales

Cette déclaration dûment complétée, doit être adressée à la mairie de la commune concernée :

- Par voie postale :

- Mairie de Saint-Pierre BP 4213 – 97500 Saint-Pierre.
- Mairie de Miquelon-Langlade , 2 rue du Baron de l'Espérance, BP 8309 – 97500 Miquelon-Langlade

- ou Par voie électronique :

- contact@msp975.fr
- mairiedemiquelon@gmail.com

Nature et description de l'événement

--

Renseignements concernant l'organisateur

Coordonnées de l'association :

Nom de l'association	
Adresse	
Téléphone	
courriel	

Identité du ou des organisateurs :

- Organisateur n° 01 :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
courriel	

- Organisateur n° 02 :

Nom	
Prénom	
Adresse	
Téléphone	
courriel	

- Organisateur n° 03 :

Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
courriel	<input type="text"/>

Renseignements concernant la manifestation

Lieu(x) de la manifestation :

(joindre à toutes fins utiles, un plan détaillé des lieux avec le descriptif des accès, installations, et différents dispositifs mis en place)

Date et heure de début :

Date et heure de fin :

Nombre maximum de personnes attendues (sur la totalité de la manifestation) :

Nombre maximum de personnes attendues simultanément (préciser à quel moment de la manifestation) :

Assurance

Nom de la société d'assurance :

Numéro de contrat :

Date de fin de validité :

Renseignements complémentaires :

Information à la mairie

Le Maire de la commune concernée a-t-il été informé de ce rassemblement ?

OUI NON

A quelle date et par quel moyen :

Si la manifestation se déroule sur la voie publique, une autorisation temporaire d'occupation du domaine public a t-elle été sollicitée ?

OUI NON

A quelle date :

L'autorisation temporaire d'occupation du domaine public a t-elle été accordée ?

OUI NON

Joindre l'autorisation à la présente déclaration.

Si la manifestation ne se déroule pas sur le domaine public, l'autorisation d'occuper le lieu a t-elle été sollicitée et accordée ?

OUI NON

Joindre l'autorisation à la présente déclaration.

Dispositifs mis en place

Description des dispositions prises pour assurer la sécurité des participants :
(barriérage, emploi d'agent de sécurité privé, contrôle d'accès...)

Description des dispositions prises pour assurer la santé des participants :

(gestion des accès prioritaires, moyens de secours, point incendie, moyens d'alerte, plan d'évacuation...)

Description des dispositions prises pour assurer la salubrité, l'hygiène et la tranquillité publique :

(emplacements points d'eau, sanitaires, poubelles, tri sélectif, enlèvement des déchets, remise en état du lieu...)

Description des installations :

(structures mises en place, présence ou non de matières dangereuses, bouteilles de gaz, mesures de sécurité appliquées, installations électriques...)

Observations

Observations utiles à porter à la connaissance des autorités :

«Les soussignés certifient l'exactitude des renseignements figurant dans la déclaration. Ils déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère pacifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Ils déclarent avoir pris connaissance des lois et règlements, relatifs à l'organisation d'une manifestation et à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement.

En parallèle de la présente déclaration, les organisateurs attestent qu'en cas d'occupation du domaine public, ils ont accompli les démarches relatives à l'occupation du domaine public auprès de la mairie concernée »

A

, Le

Signature(s) :